



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2020/878

Page 1/7

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Grotan bactericide
Nanoforme	Donnée non disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Ransom & Randolph
Adresse	3535 Briarfield Boulevard Maumee, Ohio 43537 USA
Web	www.ransom-randolph.com
Téléphone	+1 (419) 865-9497
Télécopie	+1 (419) 865-9997
Email	SDS@ransom-randolph.com
Adresse e-mail de la personne compétente	rcarter@ransom-randolph.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence	02.66101029
Société	Centro antiveneni Niguarda di Milano Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

Informations supplémentaires

Usage prévu	Matiere premiere pour fonderie .
-------------	----------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Eye Irrit. 2: H319;
--------------------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence: Prévention	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver (mains) soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Intervention	P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P330 - Rincer la bouche. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol	613-114-00-6	4719-04-4	225-208-0			Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1: H317;
Ethanolamine	603-030-00-8	141-43-5	205-483-3			Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314;

Description

Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS FAIRE VOMIR. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	Nocif par inhalation et par ingestion. Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
------------	--

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec les yeux	Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Consulter un médecin.
Ingestion	Consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.
--	---

6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section 2, 8, 13 pour de plus amples informations.
--	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.
--	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
--	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Matiere premiere pour fonderie .
--	----------------------------------

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

	Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
--	--

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanolamine	VME ppm: 3	VME mgm3: 8
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 49, 49 bis
	FT No: 146	



8.2. Contrôles de l'exposition

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

8.2. Contrôles de l'exposition

	 
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires. Écran facial.
Protection de la peau - Protection des mains	Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).
Protection respiratoire	Porter.. Équipement respiratoire adapté.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère/Caractéristique
pH	10.3 - 11.3
Point d'ébullition initial	110.5 °C
Taux d'évaporation	Indéterminé
Point de fusion	Indéterminé
Point de congélation	Indéterminé
Densité / Densité relative	Donnée non disponible
Liposolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage	Donnée non disponible
Pression de vapeur	> 1300 Pa
Densité de vapeur relative	> 1
Viscosité	> 60 mPas (Cone & Plate)
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Solubilité	Soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Densité	1.145 - 1.16
Teneur en benzène	Indéterminé
Teneur en plomb	Indéterminé
COV (composants organiques volatiles)	Indéterminé
Tension de surface	Donnée non disponible
Conductivité	Donnée non disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Donnée non disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec : Acides forts, Bases fortes, Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

Toxicité aiguë

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

11.1.4. Informations toxicologiques

Grotan bactericide	Voie orale chez le rat DL50: 1009 to 3950 mg/kg	Voie dermique chez le lapin DL50: >2000
	Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 0.37 mg/l	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Grotan bactericide	Daphnies CE50/48h: 15.000 mg/l	Poisson CL50/96h: 15.000 mg/l
	Cyprinodons variegatus >118 mg/l CL50/96h:	

12.2. Persistance et dégradabilité

Dose minimale avec effet observé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dose minimale avec effet observé.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Indéterminé.

12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

Élimination du conditionnement

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

Informations supplémentaires

Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l OMI

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

German Water Hazard Class (WGK) Rating: 1.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Grotan bactericide

Révision 3

Date de révision 2023-10-19

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 1 - Nanoforme. 9 - 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité. 9 - 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique. 12 - 12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens.
Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané. Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---